

Rallyes
RALLYE ET ENDURANCE 4x4
CHAMPIONNAT DE FRANCE ENDURANCE 4x4
1 – REGLEMENT

CALENDRIER :

Le Championnat de France 2003 Endurance 4 x 4 se déroulera sur 6 épreuves.

15/16 mars	Saint Laurent d'Arces	Asac du Sud Ouest
19/20 avril	Saint Porchaire	Asa Augias
31 mai/1er juin	Saint Pée sur Nivelle	Asa Cote Basque
28/29 juin	Ordiarp Lambarre	Asac Basco Béarnais
23/24 août	Nord	Asa du Detroit
13/14 septembre	24 Heures de Paris	Asa 91

Un délai de 3 semaines entre chaque épreuve devra être respecté.
Ce calendrier devra s'intercaler avec celui du Championnat de France des Rallyes 4x4.

La FFSA se réserve le droit de modifier ce calendrier.

ARTICLE 1. VOITURES ADMISES

Le Championnat de France est ouvert aux voitures définies par le règlement technique des épreuves 4x4 FFSA.
Groupes et classes : voir réglementation générale endurance 4x4, article 3.

Les numéros de course seront attribués à l'année. Les 10 premiers numéros seront réservés aux 10 premiers du championnat de l'année précédente.

ARTICLE 2. CLASSEMENT

Seules seront prises en compte les épreuves figurant au calendrier du Championnat de France et dont les résultats auront été communiqués dans les délais prescrits.

Elles se disputeront soit en deux manches de 3 heures, soit en une manche de 24 heures (voir : 2 - Cahier des charges).

2.1

Dans le cas d'un équipage homogène, ayant disputé ensemble des épreuves retenues pour leur classement, cet équipage ne sera pas dissocié dans le classement du Championnat. Si plusieurs conducteurs ou équipages totalisent le même nombre de points, la FFSA désignera parmi eux le vainqueur du Championnat de France en se basant sur :

- 1) Les qualités des places au classement général.
- 2) Tout autre moyen qu'elle jugera convenable.

2.2. Barème

1. Critères de classement, épreuves de 6 heures :

- Tous les équipages ayant participé à la première manche seront classés en fonction du nombre de tours parcourus dans le temps imparti, les écarts de temps faisant la différence.
- Un équipage n'ayant pu participer (ou être classé) en première manche pourra disputer la seconde.
- Pour être classé en seconde manche, les équipages devront avoir rejoint le parc fermé final.
- Seuls les concurrents ayant été classés dans les deux manches et ayant effectué au moins 50 % de la distance totale parcourue par le premier pourront figurer au classement général de l'épreuve.
- Les équipages engagés en groupe T3A - classe 4 et T3B - classe 3 feront l'objet d'un classement particulier et de prix à la discrétion de l'organisateur. Ils ne pourront pas marquer de point au Championnat.

2. Barème :

a) A l'issue de chaque manche les points suivants seront attribués :

Scratch : 9-6-4-3-2-1

Groupe : 6-4-3-2-1

Classe : 5-3-2-1

b) Participation :

5 points aux conducteurs du véhicule ayant participé aux essais.

c) Classement général de l'épreuve :

Course de 6 h : 5 points aux conducteurs figurant au classement général de l'épreuve.

Course de 24 h : 10 points aux conducteurs figurant au classement général de l'épreuve.

3. Courses de 24 heures :

Il sera attribué des points à la participation, au classement après 12 heures (équivalent manche 1), au classement après 24 heures (équivalent manche 2) et au classement général final, selon les critères précisés aux paragraphes 1 et 2.

Le classement final du Championnat de France d'endurance 4x4 sera établi en tenant compte :

- de la totalité des points de participation acquis par le conducteur.
- des points de classement obtenus sur le nombre d'épreuves organisées moins une.

Dans le cas où un pilote est mis hors course ou exclu pour un motif sérieux, lors d'une épreuve comptant pour le Championnat de France, le Collège des Commissaires Sportifs pourra proposer à la FFSA de compter le résultat de cette épreuve comme un résultat nul dans le décompte de ses points (exemple : si les 6 meilleurs résultats doivent être retenus, le concurrent sanctionné marquera ses 5 meilleurs résultats et un résultat avec 0 point). Le résultat nul ne sera pas pris en considération lors du décompte en fin de saison.

ARTICLE 3. CHAMPIONNAT DE FRANCE DES VÉHICULES 4X4 DE SÉRIE

Un Championnat de France réservé aux conducteurs de véhicules 4x4 de série (groupe T1) est organisé. Seront pris en compte les points de participation, de groupes et des classes.

2 - CAHIER DES CHARGES

1. REGLEMENT

a) Les projets de règlement conformes aux divers règlements fédéraux devront parvenir à la FFSA deux mois avant l'épreuve. Toutes les épreuves doivent être inscrites au calendrier national. Tous les additifs faits par l'organisateur avant l'ouverture des engagements concernant le règlement visé, doivent être soumis à la FFSA pour approbation.

b) Les règlements soumis au permis d'organiser doivent notamment comporter :

- La date limite des engagements
- Le montant des droits d'engagement
- L'indication éventuelle d'une publicité collective souscrite par l'organisateur
- Le détail des prix ainsi que le montant total des prix cumulables
- La liste complète des officiels de l'épreuve.

c) Dès l'obtention du permis d'organiser, l'organisateur doit en envoyer un exemplaire à chacun des officiels de l'épreuve. Il doit également adresser à ces officiels un exemplaire de chaque additif dès son approbation par la FFSA.

2. PARCOURS

Le circuit devra être en conformité avec le tracé du dossier déposé à la FFSA et avoir été agréé dans les délais.

3. HORAIRES

Les organisateurs devront respecter les horaires mentionnés sur le règlement de l'épreuve.

4. ENGAGEMENTS

a) Le règlement de l'épreuve doit prévoir une date impérative de clôture des engagements, fixée le vendredi de la semaine qui précède l'épreuve.

b) Dès réception des engagements régulièrement remplis et acquittés, les organisateurs doivent confirmer par écrit à chaque concurrent l'acceptation ou le refus de l'engagement et son heure de convocation, et définir la liste des suppléants.

c) Le nombre maximum d'engagés devra avoir reçu l'approbation de la FFSA.

d) Les droits d'engagement avec publicité ne pourront excéder 450 euros (libres pour les courses de 24 h).

5. LISTE DES ENGAGES

La liste des engagés devra être adressée à la FFSA impérativement le jeudi précédant l'épreuve, le cachet de la poste faisant foi.

Les équipages seront obligatoirement constitués de 2 ou 3 conducteurs (3 ou 4 pour les courses de 24 h).

6. INTERVALLE ENTRE DEUX EPREUVES

3 semaines d'intervalle minimum sont prévues entre deux épreuves.

7. PRIX

Classement général scratch :

Groupes et classes : voir règles spécifiques aux rallyes 4x4, article 3.

N B : Les équipages engagés en groupe T3A - classe 4 et T3B - classe 3 feront l'objet d'un classement particulier et de prix à la discrétion de l'organisateur. Ils ne pourront pas marquer de point au Championnat.

Montant des prix distribuables : 23 fois le prix de l'engagement (libre pour les courses de 24 h).

Les prix sont cumulables.

Barème ci-dessous :

	Classement général	Groupes (3)	Classes (12)
1er	Engt x 2,9	Engt. x 1	Engt. x 0,5
2ème	x 1,9	x 0,4	x 0,2
3ème	x 1,3		
4ème	x 1		
5ème	x 0,8		
6ème	x 0,7		
7ème	x 0,6		
8ème	x 0,5		
9ème	x 0,4		
10ème	x 0,3		

8. CHRONOMETRAGE

Libre (transpondeurs recommandés).

9. ORGANISATION D'UNE EPREUVE DE CHAMPIONNAT DE FRANCE

· Chaque épreuve devra être organisée sur 6 heures de course en 2 manches de 3 heures avec un intervalle de 1h 30 minimum (une manche pourra être organisée la veille).

· Le parcours dans la zone des stands devra être identique pour tous les concurrents.

· La zone des stands devra permettre d'accepter le stationnement de tous les véhicules engagés ainsi qu'un véhicule d'assistance de moins de 3,5 t (ou sa superficie) minimum.

ESSAIS

Deux séances d'essais chronométrés servant à établir la première grille de départ seront organisées. Leur durée sera de 1h00 minimum chacune, séparées par un intervalle de 1h00 minimum pour tous les véhicules.

Chaque séance pourra avoir une durée différente.

Des essais libre pourront être organisés.

Chaque conducteur devra participer aux essais chronométrés.

Cinq équipages suppléants pourront également participer aux essais chronométrés.

COURSE

· A l'heure du départ moins 45 minutes, la sortie des stands sera ouverte et les pilotes, y compris les suppléants, pourront quitter les stands pour rejoindre la grille de départ.

· A l'heure du départ moins 30 minutes, la sortie des stands sera fermée.

· Dès cette fermeture, une voiture de Direction de Course partira pour vérifier qu'aucun des concurrents ne s'est arrêté sur le circuit.

· Départ du tour de reconnaissance : l'heure a été précisée au briefing par le Directeur de Course.

· Dès le retour des véhicules sur la grille de départ, le panneau "Stop moteur" est présenté. Le Directeur de Course devra alors vérifier le nombre de voitures sur la grille. Si des places sont disponibles, il fera appel aux suppléants. Si aucune place n'est disponible, les suppléants devront alors rejoindre le parc. Dans tous les cas, les suppléants seront classés en fin de grille dans l'ordre prévu par les temps des essais.

· Un véhicule qui ne peut pas rejoindre immédiatement la grille de départ ou effectuer le tour de reconnaissance sera ramené par les organisateurs jusqu'à son stand. De même, un concurrent pourra rejoindre son stand à la fin du tour de reconnaissance. En cas de remorquage, une pénalité sera appliquée (voir réglementation générale endurance 4x4, article 18). Le concurrent ne pourra quitter les stands qu'après le passage de la dernière voiture, à condition qu'un suppléant n'ait pas pris sa place.

· La procédure de départ peut alors débiter par le panneau "Moteur". A partir de ce moment, la course est démarrée. Il n'est plus possible d'admettre un nouveau suppléant.

· La 1ère manche sera arrêtée sitôt les 3 heures écoulées sur le premier véhicule ayant parcouru le plus grand nombre de tours dans le temps imparti. Un classement sera alors établi en fonction du nombre de tours parcourus, diminué des éventuelles pénalisations obtenues par l'équipage. Les écarts de temps à l'arrivée serviront à départager les équipages.

· Les voitures ayant passé la ligne d'arrivée seront dirigées vers leurs stands. Les voitures en panne sur la piste seront ramenées dans les stands. Une pénalité sera appliquée (voir réglementation générale endurance 4x4, article 18).

· La remise en état des véhicules y sera autorisée.

· 45 minutes avant l'heure de départ de la deuxième manche, les véhicules devront rejoindre la grille de départ.

· A l'heure du départ moins 30 minutes, la sortie des stands sera fermée. Le Directeur de Course donnera le départ du tour de reconnaissance à l'heure prévue par le règlement particulier. Ce tour servira aux concurrents dans sa phase finale à se mettre en grille dans l'ordre du classement défini à l'issue de la 1ère manche.

· Les places laissées vacantes seront comblées.

· Un véhicule qui ne peut pas rejoindre immédiatement la grille de départ ou effectuer le tour de reconnaissance, sera amené par les organisateurs jusqu'à son stand. De même, un concurrent pourra rejoindre son stand à la fin du tour de reconnaissance. En cas de remorquage, une pénalité sera appliquée (voir réglementation générale endurance 4x4, article 18). Le concurrent ne pourra quitter les stands qu'après le passage de la dernière voiture, à condition qu'un suppléant n'ait pas pris sa place.

Arrivée : voir réglementation générale endurance 4x4, article 15.